



VOL. II.—No. 40.

MONTREAL, JEUDI, 5 OCTOBRE, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

### GALERIE NATIONALE.

L'HON. LOUIS-JOSEPH PAPINEAU.

Nous publions une deuxième fois, pour ceux qui ne recevaient pas notre journal, l'année dernière, le portrait de l'Hon. Louis-Joseph Papineau. D'ailleurs, lorsque la tombe se referme sur ceux qu'on a aimés, on ne peut se lasser de fixer les yeux sur leurs traits pour en conserver un souvenir durable. Le peuple canadien verra toujours avec émotion cette belle et noble figure qui fut pendant près d'un siècle l'ornement et la gloire de son pays.

Elle est éteinte cette belle intelligence qui a jeté sur le nom canadien une si vive clarté. On ne l'entendra plus cette voix éloquente dont les accents éveillèrent dans l'âme du peuple le patriotisme et l'espérance, et firent trembler le despotisme.

Il a cessé de battre ce cœur ardent, qui, sous les glaces de la vieillesse, conservait encore la flamme des vertus civiles.

Il semblait que la mort le respectait. Le dernier et le plus grand de sa génération, il refusait de plier sous le poids des années. "La mort le trouvera ce qu'il aura été pendant près d'un siècle," disions-nous, il y a quelque temps: "certains hommes sont comme les pyramides, le temps ne peut les entamer."

Il y a de cela un an, et c'est déjà fait: quelques pieds de terre couvrent les restes de cet homme chez qui la vie semblait se plaire.

Au premier glas qui annonça la fatale nouvelle, la patrie tressaillit dans son cœur; on aurait dit qu'on lui arrachait une partie d'elle-même. Elle se transporta par la pensée dans cette douce retraite de Montebello qu'il a immortalisée, et là, dans une chambre tendue de noir à demi éclairée par une pâle lumière, elle reconnut le corps inanimé d'un de ses plus nobles enfants. Elle se rappela ce qu'il avait fait pour elle, et elle pleura.

Elle se le représenta depuis le jour où il recueillit des mains tremblantes de son illustre père le drapeau national, jusqu'à cette fatale insurrection de 1837, et devant ces souvenirs glorieux, elle voulut qu'il n'y eût place que pour le respect et l'admiration.

Ses vœux furent exaucés: des fleurs et des couronnes tombèrent de toutes parts sur la tombe de ce grand citoyen; des voix étrangères se mêlèrent même aux concerts harmonieux de la patrie pour faire l'apothéose du défunt et le placer parmi les grands hommes qui ont honoré l'humanité par le patriotisme et l'amour de la liberté. Les nations ne peuvent trop honorer leurs grands citoyens! Que devendraient-elles si, au milieu des tempêtes qui menacent sans cesse leur existence, la Providence ne leur envoyait de temps en temps un de ces hommes pour éclairer leur marche? Et nous, nous surtout, pauvre petit peuple! qu'on dirait un rameau perdu au sein des vastes forêts de l'Amérique, nous qui sommes débordés de tous côtés par des races envahissantes, que serions-nous aujourd'hui si quelqu'un n'était pas venu dans les moments critiques relever notre courage et ranimer nos espérances en l'avenir?

Et lorsque nous sommes blessés dans les fibres les plus sensibles de notre âme par l'orgueil insultant de ces races, avec quelle légitime fierté nous leur jetons à la figure le nom des Champlain, des Montcalm, des Salaberry, des Lafontaine et des Papineau! Devant ces noms, qui rappellent tant de gloire, il leur faut bien s'incliner. et

reconnaître que la race qui les a produits mérite d'être respectée.

Si jamais la postérité, oublieuse, se demandait ce que M. Papineau a fait, puisse sa voix éloquente lui répondre des profondeurs de sa tombe: "Je vous ai fait respecter, j'ai appris au monde que dans un coin de l'Amérique, quelques milliers de Français, vaincus par les armes après une lutte héroïque, avaient su arracher leurs droits et leurs libertés aux griffes de leurs vainqueurs. J'ai, pendant trente ans, guidé mes compatriotes dans des combats qui ont fait l'admiration des nations étrangères, et j'ai appris à nos fiers conquérants qu'ils ne pourraient jamais enchaîner ma patrie."

Voilà ce qu'il a fait! Et les grands hommes, auxquels les nations reconnaissantes élèvent des monuments, n'en ont pas toujours fait autant.

Que M. Papineau n'ait pas su, après l'Acte d'Union, accepter la position que les événements avaient faite à son pays, c'est sans doute une faute et un malheur pour nous. De quelle utilité son expérience et son patriotisme auraient pu être pour le Bas-Canada! Toutefois, cette fidélité inviolable à des idées passées, mais patriotiques, doit-elle effacer trente années de services et de dévouement national? M. Papineau est-il le premier parmi les grands hommes qui n'ait pas su plier?

Nous nous consolons facilement de cette obstination dans les principes politiques, si elle ne s'était pas manifestée d'une manière plus regrettable pour le sentiment catholique. Nous venons d'entendre le récit de ses derniers moments et de ses funérailles. C'est froid comme le marbre de sa tombe. Nos traditions religieuses n'étaient pas là! Il aura manqué à l'illustre défunt d'avoir été la personnification de ses compatriotes dans la mort comme il l'avait été dans la vie. On peut s'en chagriner mais Dieu seul peut lui en demander compte.

L. O. DAVID.

Voici comment nous faisons l'appréciation du talent de M. Papineau, la première fois que nous avons publié son portrait:

Les discours écrits que M. Papineau nous laisse, ne donnent pas une idée exacte de son éloquence et de l'effet qu'il produisit sur la Chambre et les masses. A l'exemple de beaucoup d'orateurs, M. Papineau est un médiocre écrivain; son style diffus, rempli d'incidences interminables, qui se croisent et se débattent avec fracas, rend la lecture de ses écrits peu agréable. Il était essentiellement orateur, improvisateur; il lui fallait l'action, la lutte, l'imprévu, le peuple ou ses députés pour auditoire, pour mettre en jeu toutes les ressources de son éloquence et faire vibrer les cordes harmonieuses de son âme.

Lorsque, laissant subitement le fauteuil présidentiel, il s'avavançait au milieu de l'enceinte législative, et de sa voix vibrante et de son geste grandiose et de son regard terrible lançait contre les ennemis de son pays ses éloquents philippiques, les gouverneurs tremblaient sur leur trône et la majorité fière de son chef et de son orateur l'acclamait avec enthousiasme.

Et lorsqu'il parcourait nos belles campagnes, jetant partout des paroles de feu, des éclairs d'éloquence, quelles ovations! quelles processions, quelles joyeuses manifestations! On déployait les drapeaux; les femmes agitaient leurs mouchoirs; les enfants lui jetaient des bouquets; et tous n'avaient qu'une voix pour crier: vive Papineau! Et ce respect, cette admiration universelle et cette confiance générale qui l'ont entouré pendant vingt ans, tout cela était spontané, volontaire.

M. Papineau avait l'intelligence des grands principes qui font la base des sociétés modernes, et il faisait plutôt appel au sentiment de dignité et de liberté de ses auditeurs qu'à leur sensibilité nationale. Son éloquence était passé à l'état de proverbe; on disait d'un enfant qui manifestait des dispositions à bien parler: "c'est un Papineau."

Cependant, M. Papineau n'avait pas tout ce qui constitue l'orateur; il manquait de souplesse et d'entrain; il avait plus de majesté que de vivacité, plus de noblesse que de chaleur; il n'avait pas ces frémissants de voix et ces entraînements passionnés qui confondent l'orateur et l'auditoire dans un même sentiment d'enthousiasme. Cependant, lorsque l'aigle irrité, abaissait son regard et son vol et fondait sur sa proie, il avait des coups d'aile magnifiques, terribles. Le sarcasme s'échappait de toute sa personne, comme une bordée de canon des flancs d'un navire; malheur à ceux qui se trouvaient sur son passage! Le patriotisme franc et sincère et l'amour élevé de la liberté qui l'inspiraient, donnaient à sa parole vigoureuse une autorité à laquelle ses adversaires même ne pouvaient échapper.

Qu'on joigne à tout cela la politesse la plus française, l'affabilité la plus exquise, une bienveillance qui se reflète dans toute sa personne, et une conversation enjouée, élégante et instructive, et on comprendra le prestige et l'influence qu'il a exercé sur son époque.

Nous appelons l'attention du gouvernement et des représentants du peuple sur la correspondance qui suit; elle renferme des remarques qui méritent d'être prises en considération. La loi des magistrats stipendiaires est peut-être ce que le gouvernement a fait de mieux durant le dernier parlement, et nous n'avons jamais compris pourquoi il ne se hâtait pas de la mettre sérieusement à exécution. Aurait-il peur de faire trop de bien à la fois? Le public est satisfait de la loi et de la manière dont elle a été mise en pratique, qu'il ne craigne pas de continuer son œuvre. Nous espérons que le député de Terrebonne saura se faire encore l'interprète de l'opinion publique en réclamant de nos ministres l'application complète d'une loi pour laquelle il a déjà travaillé avec succès.

Messieurs les Rédacteurs,

Vous avez la prétention de représenter l'opinion publique dans votre journal, et en cela vous n'avez pas tort; votre ligne de conduite vous a toujours fait pardonner ce titre pompeux.

Tous les abus que l'opinion réprouve et tous les progrès raisonnables qu'elle réclame, ont trouvé chez vous des censeurs incorruptibles ou de hardis défenseurs.

Permettez-moi de vous signaler un fait public qui renferme un abus à réprimer et une amélioration à faire.

Dès 1868, quelques membres de la Chambre pressèrent le gouvernement de réformer l'administration inférieure de la justice en substituant au système des juges de paix de district des magistrats stipendiaires qui offriraient plus de garanties pour la sûreté du sujet et de l'ordre public. Tout le monde convenait que la société souffrait de l'état de choses alors existant; les juges de paix eux-mêmes n'en disconvenaient pas; ceux d'entr'eux qui avaient conscience de leur position, reconnaissaient leur incompétence dans nombre de cas et se plaignaient avec raison que pour rendre entière justice, ils étaient contraints de s'imposer souvent des dépenses qui n'étaient pas rétribuées.

Les cours de justice regorgeaient d'appel et de certiorari, dont les frais étaient payés par les plaideurs lorsque l'erreur ne dépendait que du tribunal. Les dépenses des cours d'assises étaient grossies tous les jours par les nombreuses accusations mal portées et mal instruites renvoyées aux cours criminelles, quand les accusés, par inhabileté, ne savaient pas profiter de l'ignorance ou du peu d'expérience du magistrat pour échapper tout d'abord aux poursuites de la justice.

Bref, la loi fut passée à la satisfaction de tout le monde.

Le gouvernement, qui a fait cette loi, devait pourtant savoir que puisque sa mesure avait rencontré l'assentiment de tous, il n'y avait pas de danger à la mettre à exécution.

Du reste, une loi ne doit pas rester une lettre morte, et dans le cas actuel, c'en est une. Comment! tout le monde demande des magistrats stipendiaires, et le gouvernement tatonne? mais